



APPEL À PARTENARIAT CEREMA - COLLECTIVITÉS

ENSEMBLE VERS LA PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ



Collectivités et Cerema

L'objectif de ce partenariat est d'accompagner la réflexion des territoires sur la prise de compétence d'organisation des mobilités.

Une démarche collective à l'échelle nationale, entre plusieurs territoires, pour partager les réflexions et approches méthodologiques sur la prise de compétence au niveau local.

Ce que prévoit la loi d'orientation des mobilités (LOM)

Avant le 31 mars 2021 les communautés de communes qui ne sont pas aujourd'hui autorités organisatrices de la mobilité (AOM) doivent se prononcer sur la décision de prendre ou non la compétence d'organisation de la mobilité.

Si elles décident de ne pas la prendre, la région deviendra AOM locale à leur place à partir du 1er juillet 2021.

Notre proposition

• Le Cerema vous accompagne dans la prise de décision en vous apportant un appui technique et une expertise adaptée à votre besoin.

Partenaires recherchés

Vous êtes une communauté de communes, un PETR, ou un syndicat mixte ? Vous envisagez de prendre la compétence d'organisation de la mobilité ?



Engagement du Cerema

Le Cerema apportera un **appui technique** aux territoires partenaires : connaissances réglementaires, enjeux de la prise de compétence, retours d'expérience, réponses précises aux questions propres à chaque territoire. Il proposera **deux ateliers de travail**, selon les besoins de la collectivité, pour :

- → décrypter les dispositions « gouvernance » de la LOM,
- → évaluer les enjeux territoriaux de la prise de compétence mobilité,
- → analyser les risques et les opportunités pour le territoire,
- → préfigurer la feuille de route en vue de déployer la compétence.

Le Cerema fera une **synthèse qui capitalisera les apports de cet appel à partenariat**, à destination de toutes les collectivités partenaires.

Engagement de la collectivité partenaire

Outre les ateliers de travail individuels, les collectivités partenaires participeront à **deux séminaires d'échanges nationaux** afin d'échanger et de bénéficier des retours d'expériences d'autres collectivités.

Modalités financières

Le programme fera l'objet d'un cofinancement entre le Cerema et les collectivités partenaires, avec une prise en charge du Cerema à hauteur de 50 %.

Calendrier

MAI 2020 JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE JANVIER 2021 FÉVRIER MARS



